

Démarche : PREFECTURE DE L'ESSONNE : Demande d'autorisation provisoire de séjour en qualité d'accompagnant d'un enfant malade / demande de titre de séjour pour soins (étranger résidant en France depuis moins d'un an)

Organisme : Mission Départementale Séjour

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Ce formulaire s'adresse aux ressortissants étrangers présents sur le territoire qui souhaitent solliciter une première demande de titre de séjour en leur qualité d'accompagnant d'enfant malade. Ou bien aux étrangers présents sur le territoire français depuis moins d'un an qui sollicitent un titre de séjour pour soins.

Si vous souhaitez solliciter un titre de séjour pour soins et que vous résidez sur le territoire français depuis plus d'un an, votre demande est à formuler ici : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/>

Pour rappel, l'enfant doit être mineur au moment de la demande

ATTENTION : Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous en salle de gestion.

La production de faux documents entraînerait le rejet du dossier et vous exposerait à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-2 du code pénal).

Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site [demarches-simplifiees.fr](https://doc.demarches-simplifiees.fr) : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

INFORMATIONS IMPORTANTES

Objet de ce formulaire

L'accueil des demandeurs de titre de séjour se fait désormais exclusivement sur rendez-vous.

En tant que personne sollicitant un premier titre de séjour, vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour en joignant les pièces justificatives demandées. Si votre dossier est complet, l'administration vous délivrera un rendez-vous afin d'examiner votre situation.

Vous devez résider en Essonne pour déposer votre demande sur ce formulaire. Si vous résidez dans un autre département, votre dossier sera rejeté pour irrecevabilité et vous devrez faire votre demande auprès de la préfecture de votre lieu de résidence.

Rappel de la réglementation

Pour demander un premier titre de séjour en tant que malade ou accompagnant d'un enfant malade (parent de l'enfant ou titulaire d'un jugement conférant l'autorité parentale sur ce mineur), vous devez produire des pièces générales pour justifier notamment de votre lien familial et/ou de filiation.

Vous devez également produire des pièces particulières en fonction du titre de séjour sollicité.

—

ATTENTION : un contrôle vigilant est exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînera le rejet du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (article 441-1 à 441-12 du Code pénal)

Suivi du dossier par un tiers

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (pour un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

Pièces justificatives

Il est important de noter que le bouton "ajouter un élément", qui apparaît à certains endroits du formulaire, vous permet d'ajouter autant d'informations et de pièces justificatives que vous le souhaitez dans la rubrique concernée.

Veillez à bien produire tous les justificatifs demandés : lorsque votre dossier aura commencé à être instruit, vous ne pourrez plus le modifier sauf si l'administration vous demande des compléments.

TITRE DE SEJOUR DEMANDE

Type de demande

Ce formulaire est destiné aux primo-demandeurs d'un titre de séjour.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Première demande

Titre de séjour demandé

Vous devez mentionner expressément le titre de séjour que vous sollicitez .

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Étranger présent sur le territoire depuis moins d'un an dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale

☐ Parent d'un mineur étranger dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale

HISTORIQUE ADMINISTRATIF

votre numéro AGDREF, le cas échéant

Si vous avez déjà déposé une demande de titre de séjour, d'asile, ou obtenu un visa long séjour, un numéro AGDREF vous a été attribué.

Il s'agit d'un numéro composé de 9 ou 10 chiffres situés sur votre titre de séjour ou vignette OFII (n° Etr). Il commence généralement par le numéro de département ou par 99.

IDENTITE DU DEMANDEUR

NOM

NOM D'EPOUSE

Prénom(s)

Sexe

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F (féminin)

☐ M (masculin)

Né(e) le

jj/mm/aaaa

à (Ville)

Pays

Pays dans lequel vous êtes né(e)

Nationalité

Adresse e-mail

Cette adresse e-mail doit être la vôtre

Numéro de téléphone portable

Domicile en France du demandeur

Adresse de votre domicile en France

ENTREE EN FRANCE

Date d'entrée en France

Type d'entrée en France

Vous devez indiquer ici avec quel visa vous êtes entré(e) en France ou si vous êtes entré(e) irrégulièrement en France

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Visa court séjour

☐ Visa long séjour

☐ Autre visa

☐ Dispensé de visa

☐ Entrée irrégulière

QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE JE DOIS JOINDRE A MA DEMANDE?

Pièces justificatives communes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil)

A défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'état civil du demandeur

Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'entrée sur le territoire

Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil)

A défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'état civil du demandeur

Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PREFECTURE DE L'ESSONNE : Demande d'autorisation provisoire de séjour en qualité d'accompagnant

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'entrée sur le territoire

Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil)
A défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'état civil du demandeur

Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'entrée sur le territoire

Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire explicatif de votre situation personnelle et familiale

Vous devez imprimer, remplir et scanner le formulaire ci-joint.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Acte de naissance du ou des enfants

Si la demande concerne une demande d'autorisation provisoire de séjour pour un accompagnant d'enfant étranger malade, fournir :

un extrait d'acte de naissance récent de l'enfant avec filiation établie ou une copie intégrale d'acte de naissance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatifs d'entretien du ou des enfants

Si la demande concerne une demande d'autorisation provisoire de séjour pour un accompagnant d'enfant étranger malade, fournir :

Justificatif de prise en charge de l'enfant (entretien et éducation) : résidence habituelle et commune du ou des demandeurs avec l'enfant ; acquittement par le demandeur de tous frais relatifs à l'enfant : frais d'aliments, de scolarité, de soins, etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Preuves de présence du demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Preuves de présence de l'enfant malade